

De la peine avec l'offre de remboursement BOULANGER-ELECTROLUX

Le témoignage reçu le 14 mars 2018 par le Réseau anti-arnaques est représentatif des problèmes rencontrés en matière d'offre de remboursement.

Ce consommateur achète chez **BOULANGER** un sèche-linge de marque **ELECTROLUX** qui bénéficie d'une offre « 5 ans d'extension de garantie remboursée » (119,99 €). Cette opération promotionnelle est valable du 28 octobre au 11 novembre 2017.

Il complète le formulaire proposé et annexe les justificatifs demandés (le 9 novembre 2017). La gestion de cette opération est effectuée par **HIGHCODATA** et le délai de remboursement annoncé est de 8 semaines maximum après l'envoi. Mais, 18 semaines plus tard, aucun remboursement n'est intervenu.

Contacté par son client, le magasin **BOULANGER** concerné propose un bon d'achat dans leur magasin valable trois mois et transformable, en cas de non utilisation dans le délai, en carte cadeau valable 1 an.

Bien évidemment, une telle proposition est plus contraignante pour le consommateur et financièrement plus intéressante pour **BOULANGER** puisqu'elle implique un achat dans son enseigne.

Après relance du consommateur et intervention du Réseau anti-arnaques, **BOULANGER** a finalement accepté de rembourser la somme de 119,99 € en indiquant se retourner auprès d'**ELECTROLUX** pour être dédommagé.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)